

PROCÈS-VERBAL

DE L'ÉLECTION DU 11^{ème} VICE-PRÉSIDENT

Effectif légal
du conseil communautaire

...56

Nombre de conseillers en exercice

56

L'an deux mille vingt cinq, le dix du mois d'avril

à 19 heures 00 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2

du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la communauté d'agglomération d'Annonay Rhône

Agglo

Étaient présents les conseillers communautaires suivants

Étaient présents :

Christian ARCHIER, Nicole ARCHIER, Damien BAYLE, Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Virginie BONNET-FERRAND, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Nathalie CLEMENT, Nadège COUZON, Nathalie DUFAUD, Olivier DE LAGARDE, Christophe DELORD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Christian FOREL, Jérémy FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Mohamed GUENNIF, Denis HONORE, Stéphanie ISSARTEL, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Edith MANTELIN, Laurent MARCE, Christian MASSOLA, Catherine MOINE, Richard MOLINA, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIERE, Patrick SAIGNE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Myriam SERVYCHANAL, Michel SEVENIER, Laurent TORGUE

Avant donné pouvoir :

Assia BAIBEN-MEZGUELDI donne pouvoir à Edith MANTELIN, Brigitte BOURRET donne pouvoir à Martine OLLIVIER, Claudie COSTE donne pouvoir à Laurent MARCE, Gilles DUFAUD donne pouvoir à Stéphanie ISSARTEL, Christelle ETIENNE donne pouvoir à Damien BAYLE, Juanita GARDIER donne pouvoir à Patrick SAIGNE, Frédéric GONDRAND donne pouvoir à Maryanne BOURDIN, Antoine MARTINEZ donne pouvoir à Jérémy FRAYSSE, Pascal PAILHA donne pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE, Agnès PEYRACHÉ donne pouvoir à Patrick OLAGNE

Absents ou excusés :

Carlos ALEGRE, Romain EVRARD

Élection du 11^{ème} vice-président

Sous la présidence de M Simon PLENET, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection du 11^{ème} vice-président, Il a été rappelé que les vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le président (art. L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT).

Il est rappelé que par délibération n°CC-2020-151 en date du 9 juillet 2020, le conseil communautaire a fixé à 15 le nombre de vice-présidents, et, que le 11^{ème} vice-président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur le Président fait appel aux candidatures.

1.1. Résultats du premier tour de scrutin

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote..... 43 - Quarante - Trois.
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées) 59 - Cinquante - Neuf.
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral)..... 9 - neuf
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)..... 2 - deux
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d]..... 43 Quarante - Trois
- f. Majorité absolue 4

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
Ilchalo Dufaud	43	quarante-trois
Damien Bayle	1	une
Nadège Couzon	1	une
.....
.....

¹ Préciser s'ils sont excusés.

1.2. Résultats du deuxième tour de scrutin ²

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés [b - c - d].....
- f. Majorité absolue ⁴

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

1.3. Résultats du troisième tour de scrutin ³

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote.....
- b. Nombre de votants (enveloppes déposées)
- c. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau (art. L. 65 du code électoral).....
- d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral).....
- e. Nombre de suffrages exprimés (b - c - d).....

INDIQUER LE NOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
.....
.....
.....
.....
.....

4. Observations et réclamations ⁴

Sans objet.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Clôture du procès-verbal

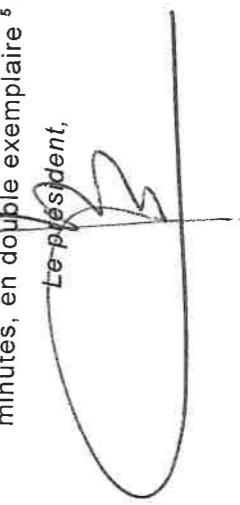
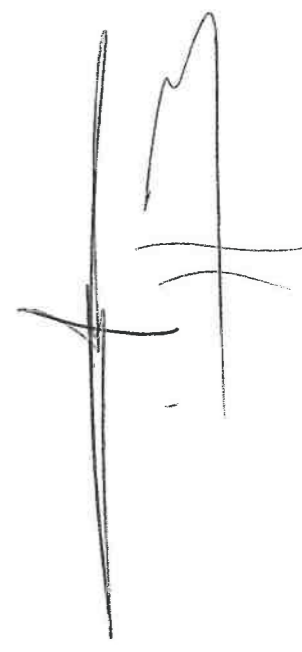
Le présent procès-verbal, dressé et clos, le 10 avril 2025, à *19* heures, *07*

minutes, en double exemplaire ⁵ a été, après lecture, signé par le président, les assesseurs et le secrétaire.

Le président,

Les assesseurs,

Le secrétaire,


² Ne pas remplir les 1.2 et 1.3 si l'élection a été acquise au premier tour.

³ Ne pas remplir le 1.3 si l'élection a été acquise au deuxième tour.

⁴ Si les observations et réclamations sont trop longues pour être consignées dans cet espace, elles sont rédigées sur une feuille annexe, signée et paraphée par les membres du bureau, jointe au procès-verbal. Mention de cette annexion est faite au bas du paragraphe « Observations et réclamations ».

⁵ Le premier exemplaire du procès-verbal est conservé au secrétariat de la communauté de la commune et le second exemplaire doit être aussitôt transmis à toutes les autres pièces annexées, au représentant de l'État.